

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-04

L'an deux mille vingt cinq à 13h30

Le 10 janvier, à Charleville

Lors de sa réunion du 7 janvier 2025, le comité syndical a constaté un défaut de quorum.
Une seconde convocation a été envoyée pour organiser une seconde réunion.

Date de convocation	7 janvier 2025
Nombre de délégués :	
• Titulaires	53 Titulaires
• Suppléants	53 Suppléants
• Présents	6 Présents
• Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Jean François GOSSET
M. Bernard DEKENS
M Emmanuel BAUDART

M. André LIEBEAUX
M. Michel NORMAND
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS - PAPI 3 – POSE DE REPERES DE
CRUE ET D'ECHELLES LIMNIMETRIQUES

Résultat du vote
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-04

Objet de la délibération :

DEMANDE DE SUBVENTIONS - PAPI 3 – POSE DE REPERES DE CRUE ET D'ECHELLES LIMNIMETRIQUES

Par délibération 24/16 du 4 avril 2024, le Comité Syndical a approuvé le contenu du 3^{ème} programme d'actions de prévention des inondations du bassin de la Meuse et avait validé le programme d'actions inscrites sous maîtrise d'ouvrage EPAMA.

La pose de repères de crue et d'échelles limnimétriques est inscrit dans le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du bassin de la Meuse sous les axes F1.2 et F2.2.

En effet, afin de poursuivre son objectif de développer la conscience du risque et d'améliorer la surveillance, la prévision et l'alerte, L'EPAMA acquiert, dans le cadre du PAPI Meuse 3, du nouveau matériel et fournit une assistance technique aux communes volontaires pour la pose de repères de crue et d'échelles limnimétriques.

En 2025, il est prévu une communication auprès des communes du bassin versant pour affiner la consultation réalisée durant l'élaboration du PAPI et préparer une stratégie efficace de déploiement de l'action sur le territoire avec, notamment, le recrutement d'un géomètre (action d'animation).

Par ailleurs, à l'occasion de la commémoration de la crue de 1995, une première campagne de pose sera lancée sur les secteurs victimes de cette crue.

Le coût prévisionnel total de ce projet est estimé à 105 000€ réparti sur 6 années :

- Pour les repères de crue : 72 000 € TTC (36 000€ de matériel et 36 000€ de frais d'animation)
- Pour les échelles limnimétriques : 33 000€ TTC (15 000€ de matériel et 18 000€ en animation)

Pour l'année 2025, le PAPI a programmé :

- 34 000€ pour la pose de repères de crue
- 10 500€ pour l'installation d'échelles limnimétriques

Le Plan de financement inscrit au PAPI Meuse est le suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Pose de repères de crues	Matériel	28 000,00 €	ETAT (FPRNM)	25 400,00 €	80% sur le matériel
					50% sur l'animation
	Animation	6 000,00 €	Région	2 800,00 €	10% sur le matériel
			EPAMA	5 800,00 €	
Echelles limnimétriques	Matériel	7 500,00 €	ETAT (FPRNM)	5 250,00 €	50% sur le matériel
					50% sur l'animation
	Animation	3 000,00 €	ETAT (fonds vert)	750,00 €	10% sur le matériel
			EPAMA	4 500,00 €	
TOTAL DEPENSES		44 500,00 €	TOTAL RECETTES	44 500,00 €	

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les subventions auprès des services de l'Etat (FPRNM et Fonds Vert) et auprès de la Région Grand Est
- **AUTORISE** le Président à engager les fonds nécessaires à la réalisation de cette opération
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce projet

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS